

Projet de construction d'ombrières d'élevage

Messieurs Beaumel et Lonjon & insolight

43300 – Saint-Elbe, Mazeyrat-d'Allier



Mars 2026

Présentation des exploitations de B.Lonjon et B.Beaumel

Le projet est porté par **deux familles d’exploitants ovins**, implantées sur la commune de **Saint-Eble** depuis plusieurs générations, qui ont fait le choix de se regrouper afin de conduire une démarche commune visant à **sécuriser et pérenniser leur activité d’élevage**.

L’une des exploitations est aujourd’hui conduite par **Benjamin Lonjon**, jeune agriculteur installé depuis **janvier 2024**, s’inscrivant dans une dynamique de renouvellement des pratiques tout en assurant la continuité de l’activité agricole.

La seconde exploitation est dirigée par **Bernard Beaumel**, éleveur ovin historiquement implanté sur la commune de **Saint-Eble**, dont l’exploitation est transmise et exploitée depuis plusieurs générations.

Face à la recrudescence des épisodes de fortes chaleurs, les deux exploitations sont confrontées à des problématiques croissantes de **stress thermique du troupeau**, liées notamment à un déficit d’ombrage sur certaines parcelles de pâturage. Ces conditions peuvent affecter le bien-être animal ainsi que les performances zootechniques.
Par ailleurs, la **variabilité des revenus agricoles**, accentuée par les aléas climatiques, fragilise l’équilibre économique des exploitations.

Dans ce contexte, le projet vise la **création d’espaces d’ombre structurés et durables**, destinés à améliorer le confort des animaux et à réduire significativement le stress thermique en période estivale. Ces aménagements contribueront à renforcer la **résilience des systèmes d’élevage** face aux conditions climatiques extrêmes.

Présentation des parcelles du projet

Le projet sera situé sur la commune de Saint-Elbe sur les **parcelles ZA 56, 57, 37, 40, 96 et ZB 89**.



Présentation du projet agrivoltaïque

- Surface d’emprise du projet : 27 250 m2
- Largeur des tables : 4,784 m
- Nombre de modules : 10 000
- Surface d’emprise au sol pieux & postes électriques :100m2
- Largeur entre les rangées d’ombrières : 12 m
- Hauteur au point médian des modules : 2 à 3m

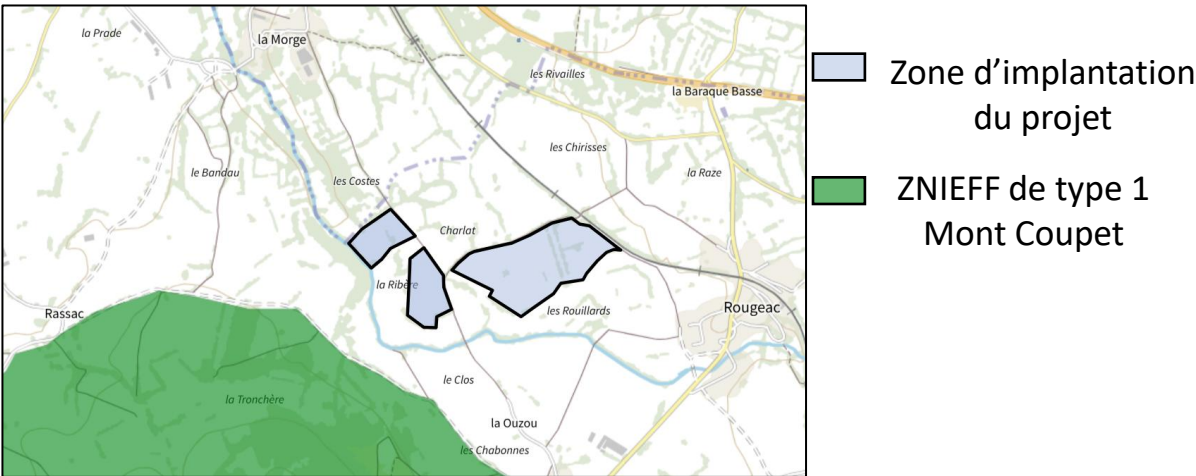
Février 2026	Construction d’ombrières d’élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d’Allier) 43 300	

Présentation du projet

Ressource : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> <https://sig.reseau-zones-humides.org/> <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

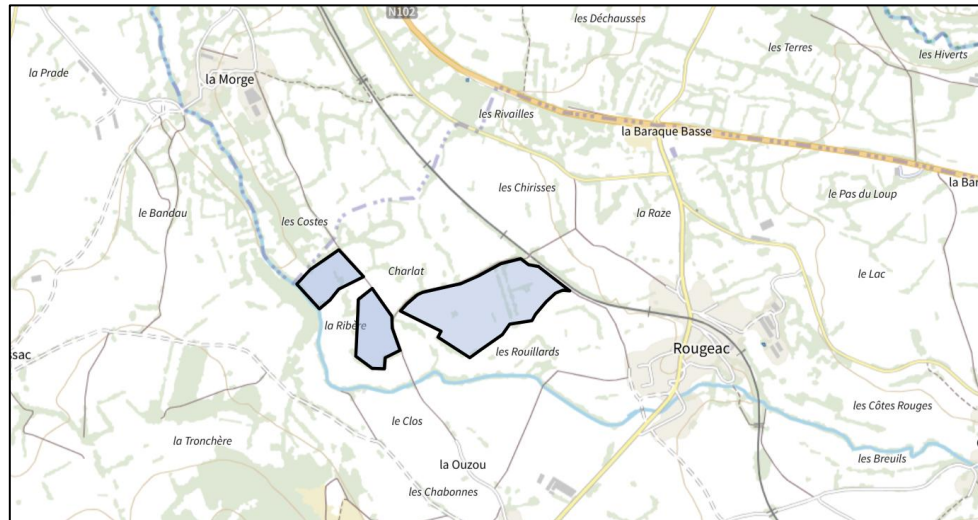
Zone ZNIEFF 1

Zone de type ZNIEFF 1 **identifiée à 450 m** du site d’implantation (830020028 Mont COUPET).



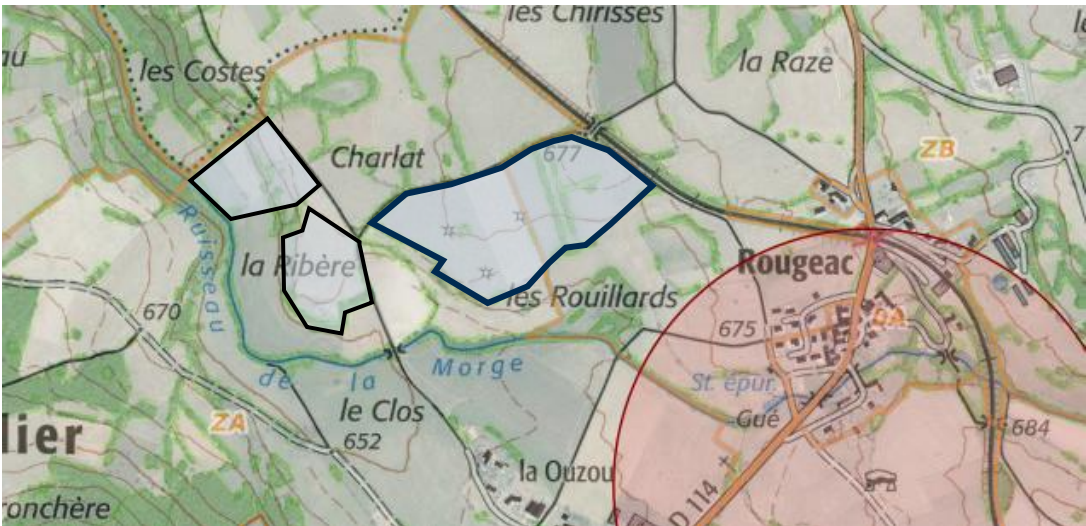
ZONE ZNIEFF II

Pas de ZNIEFF de type II située à proximité du projet ou sur la commune de Mazeyrat-d’Allier.



ABF

Les parcelles du projet se situent **en dehors du périmètre de protection** au titre des monuments historiques.



Zones humides

Aucune zone humide recensée sur la parcelle. Milieu humide probable sur la parcelle la plus au Nord.



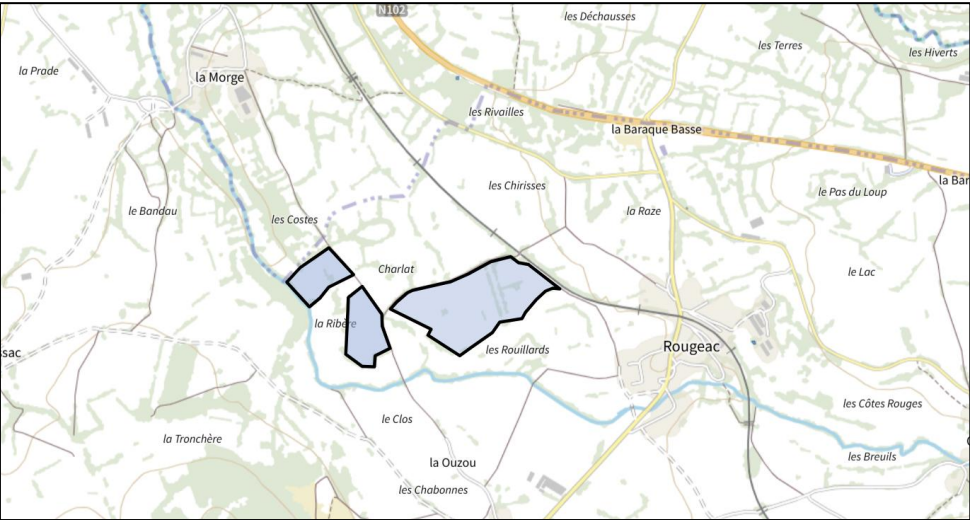
Février 2026	Construction d’ombrières d’élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d’Allier) 43 300	

Présentation du projet

Ressource : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

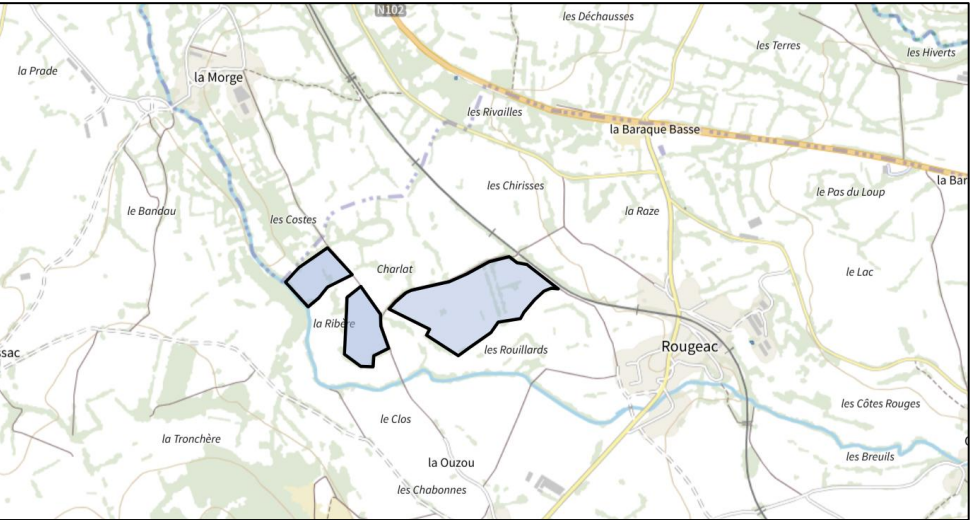
Natura 2000

Projet n'est pas situé en ZONE Natura 2000



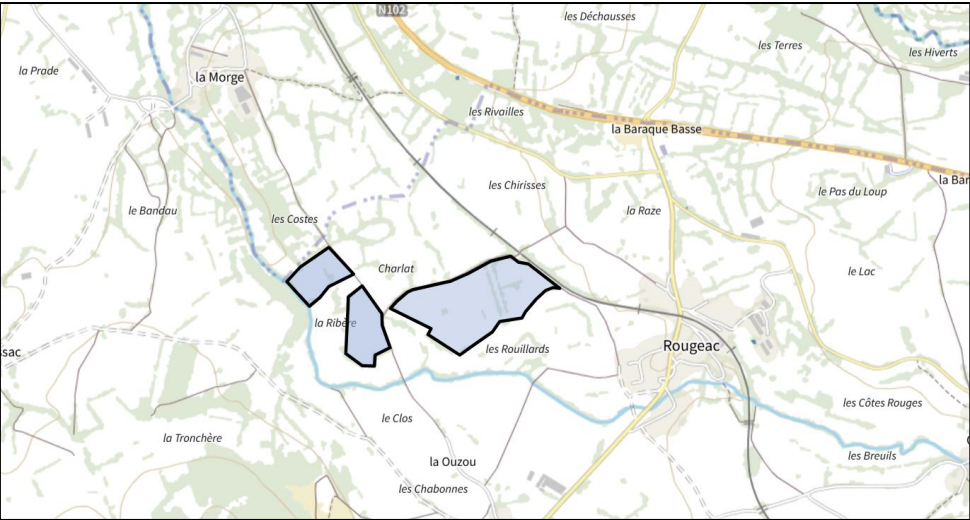
Parc régional

Projet n'est pas situé dans un parc régional



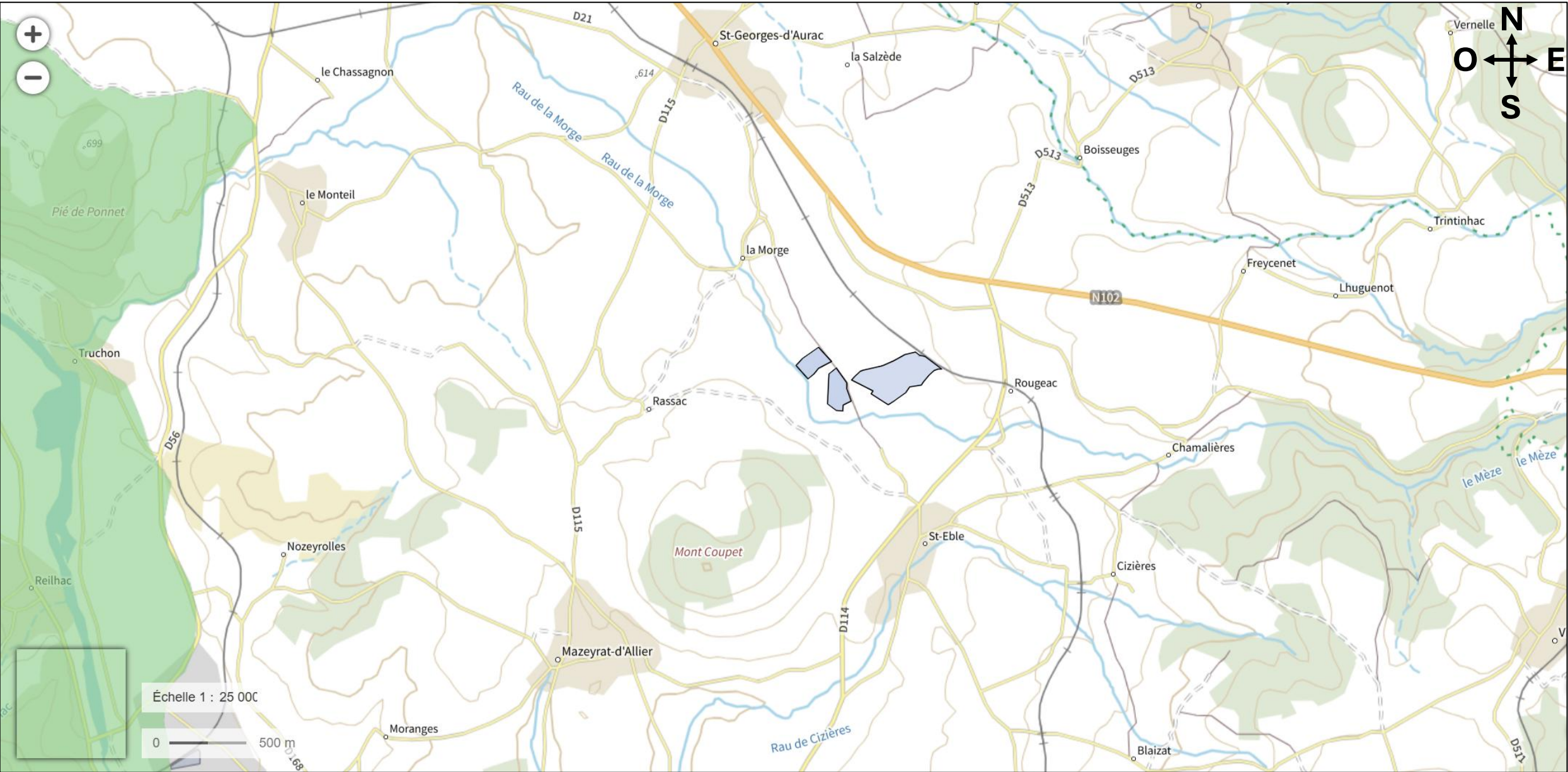
Parc national

Projet n'est pas situé dans un parc national



Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	

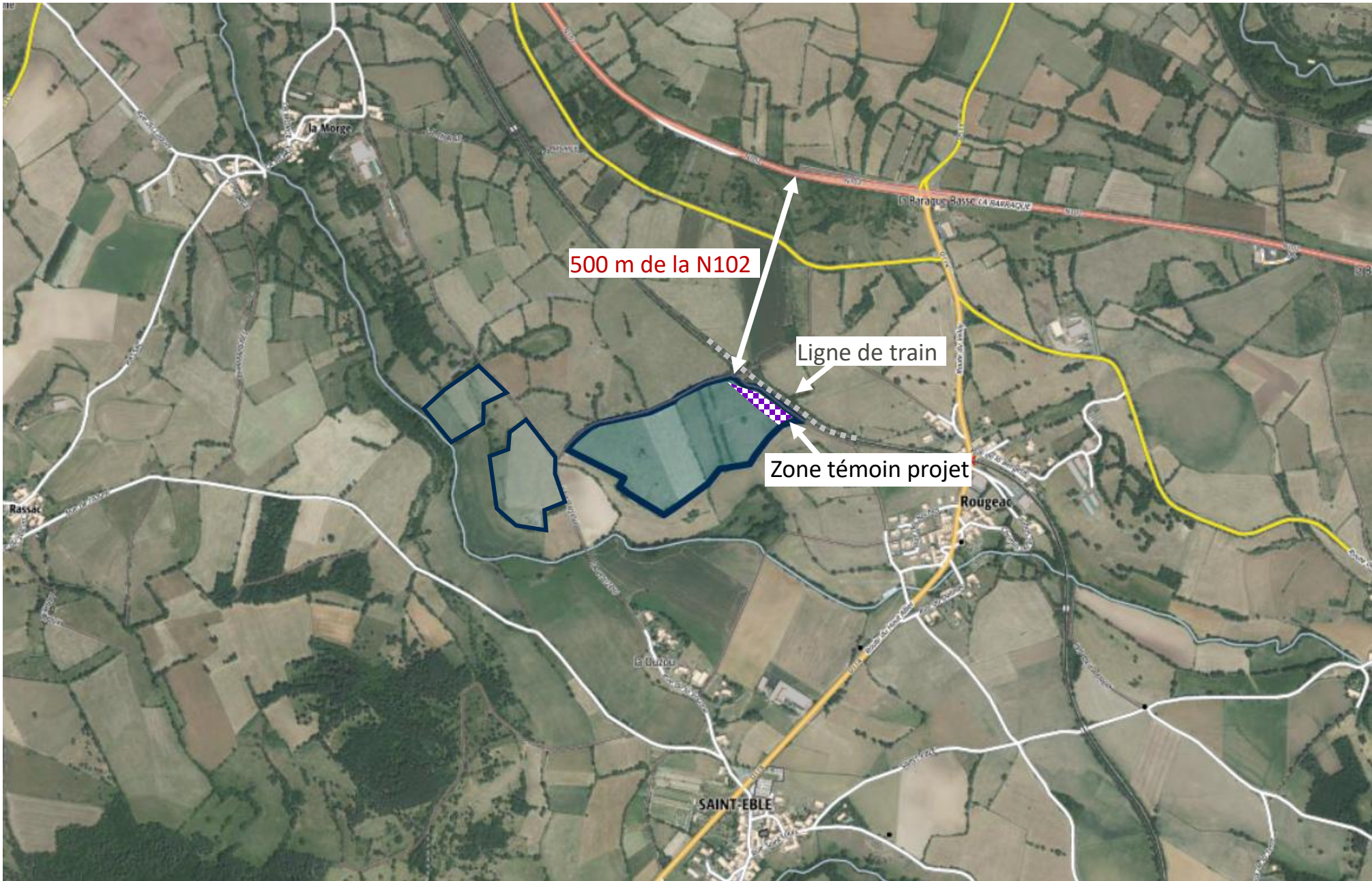
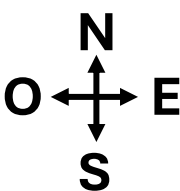
Plan de situation échelle 1 / 25 000



Légende :

Localisation projet

Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	



Légende :

 Localisation projet

Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	



Accès et clôture

Les accès et les clôtures des parcelles agricoles ne seront pas modifiés

Haies

Les haies existantes seront conservées en l'état.

Emprise au sol de la citerne souple

60m²

Emprise au sol des locaux techniques

27m²

Emprise des poteaux soutenant la structure

(somme de la section d'un poteau par le nombre de poteaux estimés– 4500)

10 m²

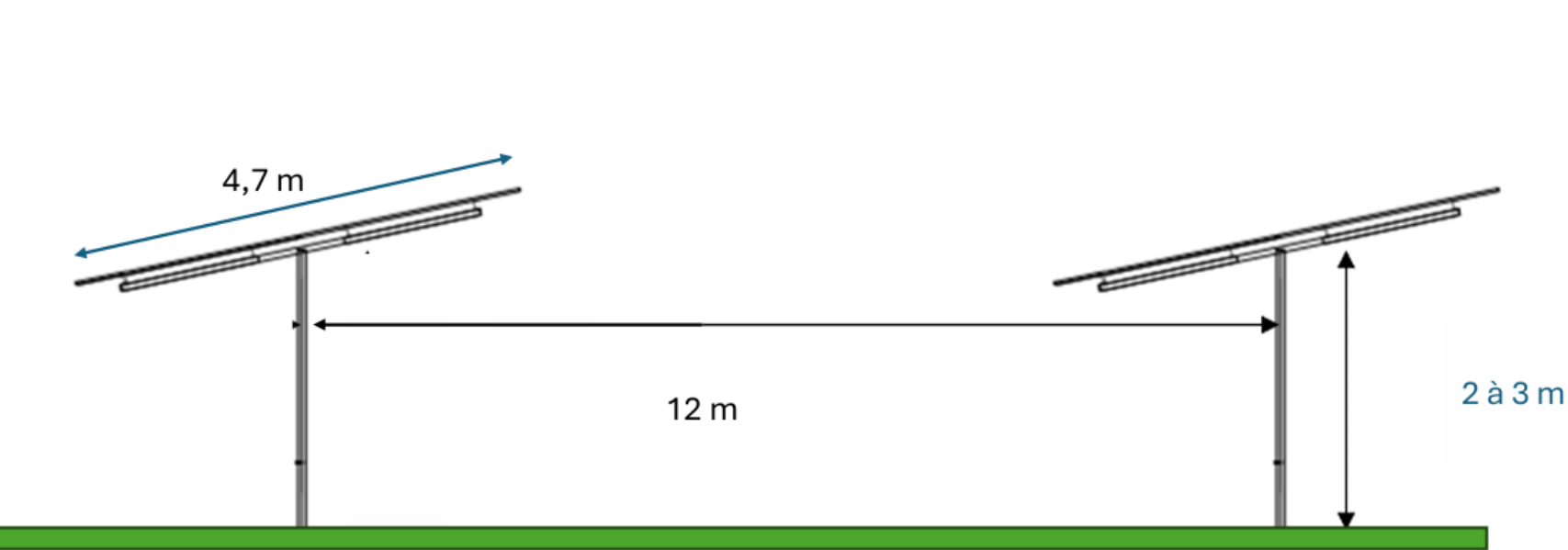
Piste périphérique

non imperméabilisée : nécessaire aux engins agricoles et construction centrale agrivoltaïque

Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	

Caractéristiques techniques

- **Interrang** : 12 mètres
- **Hauteur au point médian des modules**: 2 à 3m
- **Largeur de la table de modules PV** : 4,784m
- **Type de structure** : Ombrière fixe avec 2 modules format portait.
- **Taux de couverture** < 40%



Présentation de la solution

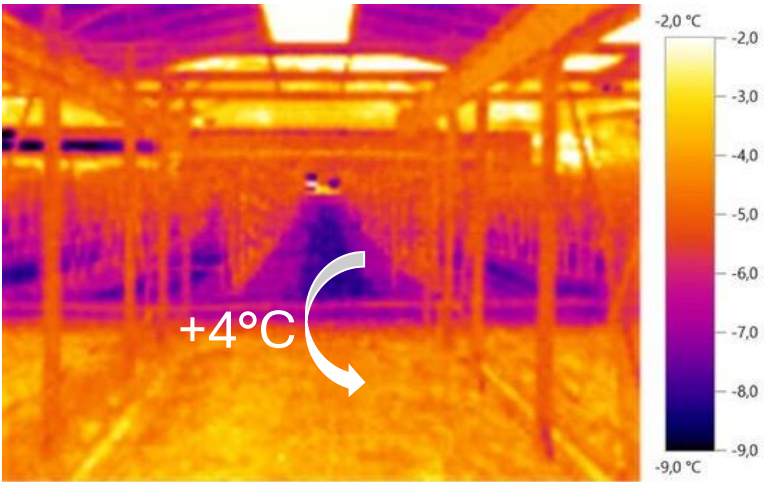
Le projet vise à réaliser une installation **d’ombrières d’élevage**. Les ombrières photovoltaïques permettent d’augmenter le bien-être animal en protégeant les ovins sur la parcelle (grêle, forte chaleur, brûlure, UV, etc.)

Cette solution a été choisie par Benjamin Lonjon et Bernard Beaumel du fait du compromis intéressant entre protection pour le troupeaux et espacements larges entre les rangées pour permettre un bon ensoleillement et le passage des machines agricoles. Ces terres agricoles, a faible rendement sont particulièrement adaptées à un projet agrivoltaïque.

Février 2026	Construction d’ombrières d’élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d’Allier) 43 300	

Atténuation du gel sous les structures

Mesure des températures en hiver 2023/2024



Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	

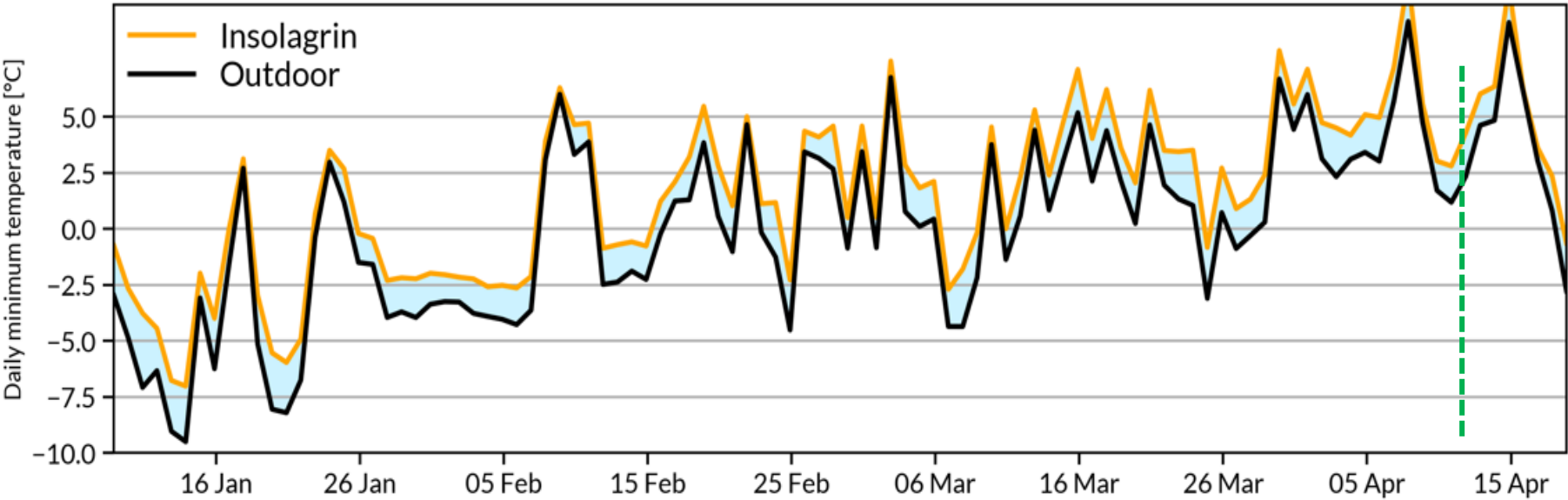
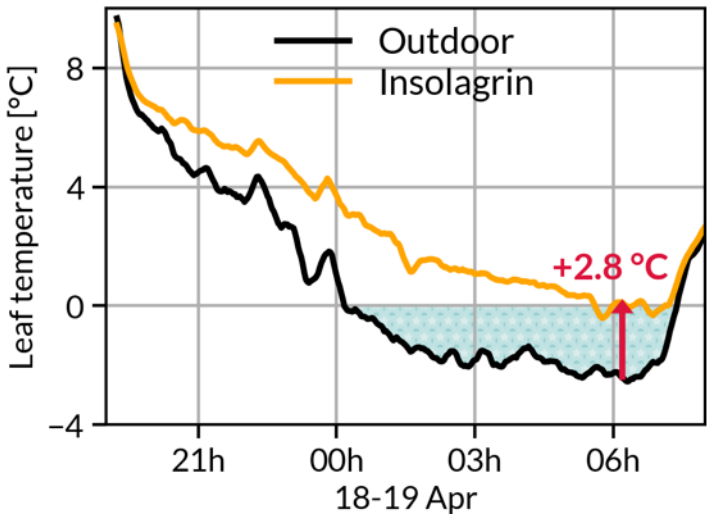
Atténuation du gel sous les structures

Mesure des températures en hiver 2023/2024

Sous structures

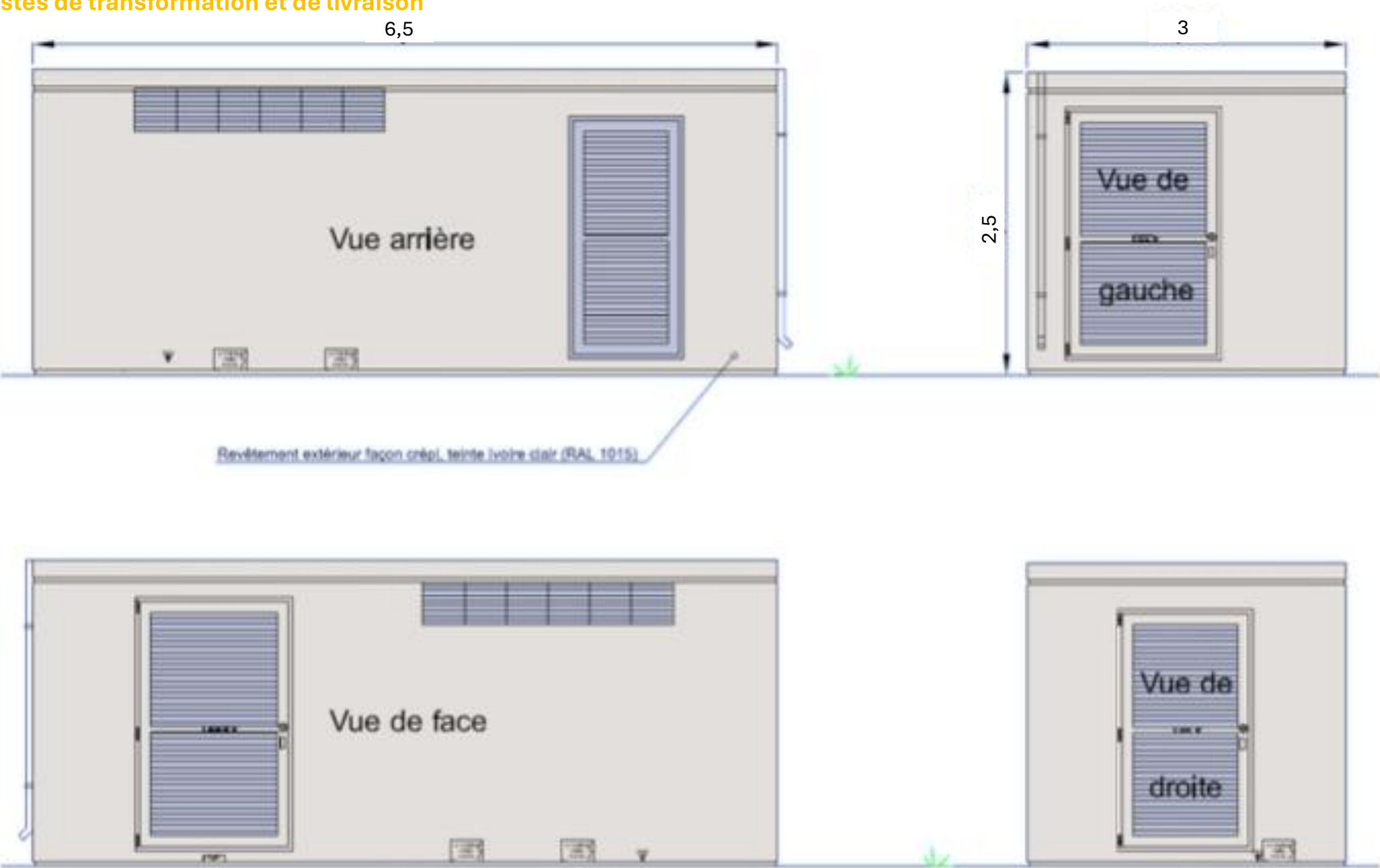


Sans structures



Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	

Postes de transformation et de livraison



Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	

Pieux vissés et pieux battus



Pour les structures légères telles que celles utilisées pour les projets d’ombrières photovoltaïques, il est possible d'utiliser des **pieux enfoncés dans le sol à l'aide d'un enfonce-pieux, sans nécessiter de fondations en béton.**

Dépendamment des études de sol que nous réaliserons lors de la phase de développement du projet, il sera choisi d'utiliser soit des pieux vissés ou soit des pieux battus pour les fondations de la structure.

1°/ Pieux vissés : Dans le cas des pieux vissés, il n'y a pas de besoin de fondations d’excavation, et il est plus simple de régler l'horizontalité des structures.

→ Cette méthode sera privilégiée dans le cadre du projet.

2°/ Pieux battus : La technique des pieux battus consiste à enfoncer les pieux dans le sol en les superposant les uns sur les autres jusqu’à ce qu’il n’y ait plus d’enfoncement possible.

→ Cette méthode est couramment utilisée pour les installations photovoltaïques.

→ Dans les deux cas de figure, les deux types de pieux n'utilisent pas de béton ou ciment et facilitent ainsi le démantèlement de la centrale en fin d'exploitation tout en limitant l'impact sur l'environnement durant son fonctionnement.

Février 2026	Construction d’ombrières d’élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d’Allier) 43 300	

La vie d'un parc agrivoltaïque comprend **3 phases** : la phase chantier, la phase exploitation et la phase de démantèlement et réaménagement.

A. LA PHASE CHANTIER

L'emprise du chantier se situera dans le périmètre des parcelles du projet. Cette emprise comprend les plates-formes de stockage du matériel et d'entreposage des conteneurs, plates-formes qui seront limitées dans le temps à la période de chantier. Elles seront ensuite remises en état, le chantier étant suivi par un coordinateur environnemental.

La construction de la centrale agrivoltaïque s'étale sur **six mois prévisionnels**. Le chantier sera divisé selon les tranches développées ci-après.

1. **Étape de préparation du site** : elle rassemble diverses opérations préalables au montage des structures : mise en place de la clôture, réalisation des tranchées pour les réseaux ;
2. **Étape de montage des structures photovoltaïques** : mise en place des structures, raccordements des réseaux basse tension, pose des modules ;
3. **Étape de raccordement du circuit électrique** entre le réseau de câbles, les onduleurs, le poste électrique et les modules.

1. Préparation du site

Avant toute intervention, les zones de travail seront délimitées strictement.

L'accès au site sera aménagé. Un plan de circulation sur le site et ses accès sera mis en place de manière à limiter les impacts sur le site et ses abords.

La première phase du chantier se caractérise par l'intervention de divers engins destinés à préparer le site et ses abords. Le descriptif chronologique et technique de cette étape est donné comme suit :

- **Étude géotechnique** : Elle consiste en la réalisation de plusieurs sondages destinés à dresser le log (carte d'identité) du sol concerné.

• Stabilisation des pistes :

- Tracé de la piste reprenant le passage actuel des engins agricoles sur une largeur de **5 m**
- Dépose de géotextile perméable pour faciliter le drainage de l'eau
- Mise en place de concassé calcaire ou de gravier afin d'assurer la bonne circulation des engins de chantier et de limiter l'impact sur le sol



- **Préparation et installation du chantier** : mise en place de vestiaires et bureaux de chantier ainsi que des sanitaires (WC)

Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	

2. La phase chantier – montage des structures photovoltaïques

- **Installation des pieux** : les structures mobiles sont fixées au sol par l’intermédiaire de pieux en acier. Les emplacements exacts des pieux sont préalablement signalés par un géomètre disposant d’un appareil de précision. Les bases des structures sont par la suite fixées.
- **Montage des structures porteuses et des rails de support**, se fixant sur les pieux battus.



Travaux électriques et protection contre la foudre

Les travaux électriques consistent en :

- La connexion des modules en série
- La mise en place des boîtes de jonction et des coffrets de sectionnement
- L’acheminement des câbles conduisant le courant continu jusqu’aux postes
- L’installation du poste de transformation
- La mise en place des onduleurs centraux
- La pose des organes de protection et de découplage
- L’installation et la mise en service des transformateurs et des cellules HTA

Des protections directes (réalisation d’une prise de terre en tranchée) seront mises en place afin de prévenir les incidents liés à la foudre.

Protection du sol

Les cultures ne seront pas en place lors de la construction, mais une attention particulière sera portée au traitement du sol. En effet, le tassement du sol lié au passage répété d’engins lourds, notamment dans certaines conditions climatiques, peut avoir un impact significatif sur sa qualité et donc sur les rendements agricoles et la biodiversité floristique.

Réduction des impacts :

- Limitation du passage d’engins lourds, qui se concentreront sur la piste périphérique
- Intervention sur les parcelles de manière privilégiée lors des périodes sèches

Protection des haies existantes

Les haies (principalement des cyprès) seront maintenues dans leur état actuel afin de préserver la biodiversité locale, maintenir des corridors écologiques et leur rôle de coupe-vent, et d’optimiser l’insertion paysagère de l’installation agrivoltaïque.

Des protections physiques (barrières souples, gaines, paillage) pourront être mises en place pour préserver l’écorce et les racines des arbres.

Février 2026	Construction d’ombrières d’élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d’Allier) 43 300	

		MOIS									
Activité	Sous-activité	M-12	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Agricole	Préparation du sol (fonction de la saison, pourra être ajustée)										
Ombrières photovoltaïques	Labourage de la parcelle										
	Géomètre										
	Battages des pieux										
	Pose de modules										
	Postes électriques										
	Réseaux électriques										
	Mise sous tension										

Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	

Raccordement des ombrières photovoltaïques

L'étude de raccordement n'a pas encore été réalisée par le maitre d'ouvrage. Cette étude sera réalisée lors de l'instruction du permis de construire.

L'installation photovoltaïque ne dépassera pas les 5 MVA, de fait il pourrait être envisagé un raccordement sur une boucle HTA à proximité de l'installation.

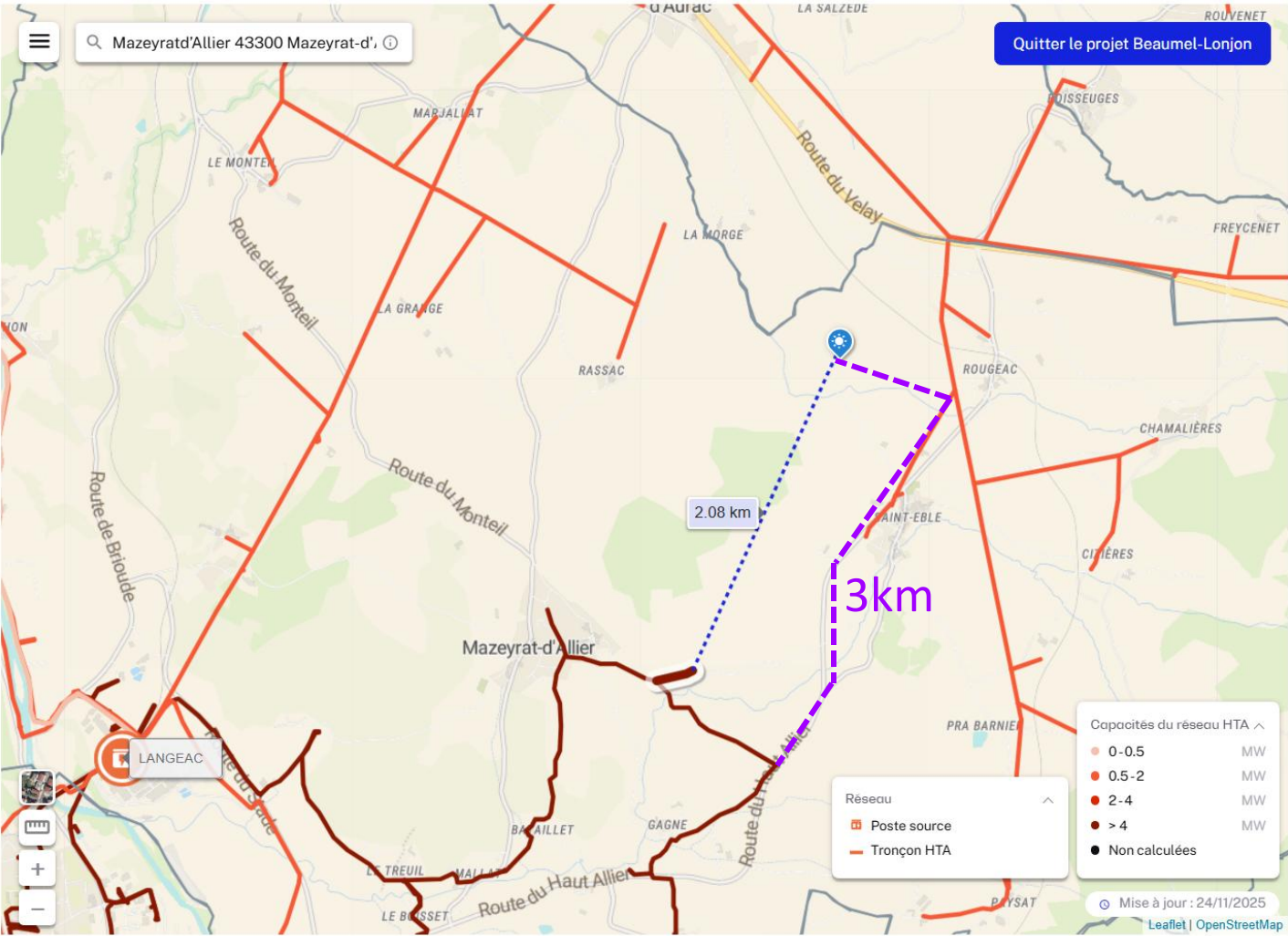
D'après notre analyse un raccordement en boucle HTA pourra être à 3km au sud de la parcelle. Il faudra donc créer une tranchée sur 3km qui sera située sur une route bitumineuse existante.

ENEDIS sera le maitre d'ouvrage pour assurer le raccordement. Les lignes électriques seront enterrées par ENEDIS le long des voiries publiques.

Les impacts environnementaux, sonores, visuels ne seront perceptibles qu'en période de raccordement, soit quelques semaines sur l'intégralité du projet.

Pour conclure, le raccordement étant assuré par un organisme public spécialisé (ENEDIS) pour ce type d'activité, les impacts seront anticipés et maitrisés par des équipes professionnelles.

Cartographie des capacités du réseau de distribution



Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	



Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	



3

Février 2026	Construction d’ombrières d’élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d’Allier) 43 300	



Le relief plat couplé à la présence de haies de plusieurs mètres autour de la zone d’implantation du projet permet une insertion paysagère du projet optimisée : de loin **l’installation ne sera pas visible.**

Février 2026	Construction d’ombrières d’élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d’Allier) 43 300	



Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	

La présence de haies en partie persistantes et la topographie du site permettent de dissimuler le projet qui se situe derrière la colline.



Projet agrivoltaïque

Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	

La présence de haies en partie persistantes permet de dissimuler le projet qui se situe derrière les haies à plus de 400m des habitations.



Février 2026	Construction d'ombrières d'élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d'Allier) 43 300	

Le projet consiste en l’implantation d’ombrières agrivoltaïques dédiées à l’élevage ovin, sur une surface projetée inférieure à 40 000 m². Il vise à maintenir et à renforcer l’activité agricole existante, en offrant aux animaux des zones d’abri et d’ombrage, sans remise en cause de l’usage des parcelles.

Aucun site environnemental sensible (Natura 2000, ZNIEFF ou autre périmètre de protection) n’est recensé sur ou à proximité du site d’implantation. L’ensemble des haies existantes sera conservé et maintenu en l’état. Les structures seront implantées sur des pieux battus ou vissés, limitant fortement l’impact sur les sols.

Le projet n’entraîne aucune artificialisation des sols. La surface imperméabilisée, limitée aux équipements nécessaires (citerne incendie, locaux techniques et pieux), est estimée à environ 100 m². Aucune clôture périphérique ne sera mise en place.

Les pratiques agricoles resteront inchangées après travaux, notamment le pâturage ovin. La maintenance de l’installation sera ponctuelle, réalisée avec des engins légers, et le nettoyage éventuel des modules sera effectué uniquement à l’eau.

Au regard de ces éléments, le projet présente des impacts environnementaux faibles et maîtrisés et apparaît susceptible d’être dispensé d’une évaluation environnementale.

Février 2026	Construction d’ombrières d’élevage	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Elble (Mazeyrat d’Allier) 43 300	